

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

HANDICAP

**RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA
COMMISSION COMMUNALE
D'ACCESSIBILITÉ**

Délibération : **01.2019.003**

Transmis en préfecture le :

31 janvier 2019

Séance du : **29 janvier 2019**

Compte-rendu affiché le **31 janvier 2019**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **23 janvier 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Karine GUERIN à Marylène MILLET, Michel MONNET à Yves DELAGOUTTE, Bernadette VIVES-MALATRAIT à Mohamed GUOUGUENI, Christian ARNOUX à Maryse JOBERT-FIORE, Anne-Marie JANAS à Roland CRIMIER, Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

RAPPORTEUR : Madame Pascale ROTIVEL

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 20 novembre 2018 pour dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports de la commune. Le rapport de la commission doit être ensuite présenté au Conseil Municipal, objet de la présente délibération.

I - Accessibilité des bâtiments communaux

1. Mise en conformité

La mise en conformité suppose à la fois le respect de la réglementation en vigueur et une adaptation de cette réglementation au regard des secteurs (petite enfance, scolaire, sports, culture...), de la situation géographique sur la commune, du taux de fréquentation, de la répartition des coûts sur 9 ans.

Au total, 51 bâtiments communaux sont concernés. Les travaux sont organisés sur 9 ans. Des dérogations peuvent être accordées pour les causes possibles suivantes :

- des difficultés techniques,
- un souci esthétique pour les bâtiments de France,
- un rapport bénéfice/coût, notamment pour les commerces.

Budget 2018 : 130 000 € + 65 000 € pour la Mouche

Bâtiments concernés en 2018

- **Le restaurant scolaire Guilloux et accueil périscolaire** : réalisation de sanitaires accessibles.
- **L'école élémentaire Guilloux** : l'installation de l'ascenseur a été réalisée en 2017 mais la mise en service cette année suite à des difficultés techniques.
- **La Salle multifonctionnelle** aux Barolles : abaissement des équipements électriques suivant normes accessibilité, réalisé en Régie

En cours de réalisation :

- **École maternelle Guilloux** : cheminement accessible entre maternelle A et B
- **Restaurant Guilloux et accueil périscolaire** : réalisation d'une rampe d'accès
- **Salle multifonctionnelle aux Barolles** : modification du seuil d'accès

2. La salle de spectacle « La Mouche »

- Création de 7 places accessibles en partie basse de la salle, rehausse du premier rang
- Amélioration de la circulation par l'agrandissement des zones d'accès
- Installation de rampes et de mains courantes
- Installation de bandes podotactiles
- Mise en service de l'application smartphone TWAVOX qui servira aux personnes avec un handicap visuel ou auditif. (sous-titre et audio-description envoyés sur le smartphone)

La Ville a tenu compte des suggestions de la commission, des sièges ont été installés à côté de chaque place PMR. Les personnes à mobilité réduite ne sont plus séparées des accompagnants.

3. Perspectives 2019

Le budget prévisionnel relatif à l'accessibilité des bâtiments en 2019 est de 120 000 €.

Les bâtiments concernés sont :

- **L'école maternelle Bergier** : renforcement de l'éclairage et amélioration des accès du bâtiment

- Le restaurant scolaire Mouton : création de sanitaires accessibles.
- La crèche les Récollets : achat de mobiliers adaptés dans le bureau de la directrice.
- Le stade des Barolles : amélioration des accès, création de sanitaires adaptés, pose de siège dans les douches collectives.
- La petite Maison des Champs : création de sanitaires accessibles
- La maison des Champs : création de sanitaires accessibles et amélioration des circulations intérieures et extérieures.
- La crèche Roule Virou : installation d'un change accessible pour les parents à l'entrée.

II - Accessibilité pour les bâtiments n'appartenant pas à la commune

Sur 230 commerces présents sur le territoire saint-genois, 48 ont réalisé des travaux de mise en accessibilité ou des demandes de dérogation à fin 2018. 30 ont déposé leur attestation de conformité.

Sur 140 professions libérales, 25 cabinets ont réalisé des travaux de mise en accessibilité ou des démarches de dérogation. 11 ont déposé leur attestation de conformité.

En 2018 : 4 commerces et 1 profession libérale ont déposé leur attestation de conformité.
5 commerces ont réalisé les travaux de mise en conformité

Les boutiques du nouveau centre commercial Saint Genis 2 ne sont pas inscrites car elles sont toutes accessibles.

III - Accessibilité et logements

1. Subvention de la ville accordée au titre de la convention signée avec SOLIHA

Il s'agit de participer financièrement au maintien à domicile des personnes de + de 65 ans ou en situation de handicap.

Montant de la subvention accordée par la ville : 1 820,00 € soit 260,00€ par foyer.

7 foyers ont bénéficié de cette aide en 2018, contre 4 en 2017.

Bailleurs sociaux	Nombre total de logements sociaux	Nombre de logements adaptés	Pourcentage de logements adaptés	Nombre de logements adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements adaptables au fauteuil roulant	Nombre de logements non adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements non adaptables au fauteuil roulant
GRAND LYON HABITAT	698	16(4T2 / 7T3 / 3 T4 / 2 T5)	1,15	363	59,00%	197	31,70%
ALLIADE HABITAT	415	3 (2 T2 / 1 T3)	1,45	64	NC	NC	NC
IMMOBILIERE RHONE-ALPES	45	0	0	NC	NC	NC	NC
SEMCODA	3	0	0	NC	NC	NC	NC
LYON METROPOLE HABITAT	77	8 (4 T2/ 4 T3)	10,39	NC	NC	NC	NC
ICF	63	0	0	NC	NC	NC	NC
SCIC HABITAT	56	NC	NC	NC	NC	NC	NC
HABITA ET HUMANISME	26	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Total	1445	19	1,31%	462	31,97%	197	16,63%

Cette subvention intervient dans le cadre d'un plan de financement global et a permis de financer les adaptations de salle de bain, des toilettes et d'une cuisine, l'accessibilité d'un balcon ou d'une terrasse, de sol anti-dérapant.

État des lieux des logements accessibles sur la commune (recensement réalisé par les bailleurs)

Alliade Habitat a livré 2 immeubles :

- O'Jardin, 47 logements, rue de l'Égalité
- Le Colibri, 26 logements, rue Guilloux, 100% logement social et accessible.

IV - Accessibilité et transport sur Saint-Genis-Laval

Ligne	Total arrêts	Total arrêts sur la commune	Nombre d'arrêts PMR sur la commune	% accès PMR sur la commune
C10	23	12	11	92 %
78	47	15	15	100 %
S9	22	22	5	17 %
17	39	15	15	100 %
88	15	7	6	86 %

4 arrêts PMR supplémentaires ont été créés sur la commune : arrêts Gadagne/Foch, l'Observatoire, lycée Descartes et Lardillet.

2 Lignes sont complètement accessibles : lignes 17 et 78.

VI - Informations diverses et échanges intervenus au cours de la commission d'accessibilité

- Le taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap (RQTH) pour la commune est de 6,49 % soit supérieur à la norme exigée de 6 %.
- La commission avait soulevé le problème des poubelles situées devant les arrêts de bus. Il semblerait que les chauffeurs de bus continuent de s'arrêter et d'ouvrir les portes devant, ne permettant pas aux personnes en fauteuil de monter ou descendre du bus. Une demande sera réitérée auprès du SYTRAL pour remédier à ce dysfonctionnement.
- Certains membres de la commission souhaitaient avoir confirmation que des accès piétons, PMR... soient bien intégrés dans le projet du Vallon des Hôpitaux. A ce titre, il est précisé que l'objectif est de développer un éco-quartier durable, cela suppose non seulement la prise en compte des énergies renouvelables mais également la création de commerces, écoles... tout en préservant des espaces verts et dans le respect de la réglementation : 100 % d'accessibilité sont prévus concernant la voirie, les bâtiments, les espaces publics, les transports, les services.

Il est également souligné par certains que plusieurs trottoirs sont trop étroits pour le passage d'un fauteuil roulant les obligeant à circuler sur la route : 12, 16 route de Charly et 13bis, 18, 22, 40 avenue des Pépinières.

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2018 de la Commission Communale
d'Accessibilité.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Pascale ROTIVEL,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.